



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	18

Date de la convocation : 25 novembre 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 25 novembre 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le premier décembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-cinq novembre deux-mil-vingt-deux, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Madame PATENOTTE Isabelle.
 Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.
 Monsieur TOUTAIN Éric.
 Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Madame PATENOTTE Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

2022/102 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2021/21 DU 11 MARS 2021

Monsieur CALTOT rappelle que, lors de sa séance du 11 mars 2021, le Conseil municipal avait délibéré pour créer un parking et un ralentisseur au clos des pommiers 2 dans le but d'assurer la sécurité des riverains et des parents fréquentant la structure d'accueil petite enfance.

L'entreprise ACTP avait alors été retenue avec un devis de 28 194,00 € HT. Des demandes de subventions avaient alors été faites, notamment auprès de l'État. Cette demande de subvention (DETR) n'a pas encore été instruite par les services de la Préfecture. C'est pourquoi il n'était pas possible de réaliser les travaux.

La société nous a donc refait une offre actualisée avec le nouvel indice INSEE. Cette offre se monte désormais à 33 098,42 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE les travaux de création d'un parking et d'un ralentisseur au clos des pommiers 2 pour 33 098,42 € HT ;**
- **DÉCIDE la mise à jour de la demande de DETR précédemment faite en prenant en compte ce nouveau devis.**

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

